

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 MAI 2015 n° 15/2015

DATE DE CONVOCATION : 7 mai 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
CHOIX DU BUREAU D'ETUDES CHARGE D'ELABORER
LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

L'an deux mille quinze et le douze mai à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

14 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, GARCIA Sébastien, Simon WEICKMANN, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

5 procurations : Cédric LIGNON à François CHATELARD, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT à Marie-France MONTOSSON, Jean-Luc MOREL à Jacqueline GLEIZES, Virginie GALLAND à Claude CODORNIU.

Secrétaire de séance : Martine ROUBY.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°56/2014 du 17 décembre 2014 prescrivant la révision générale du Plan d'Occupation des Sols par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'autorisant à faire les démarches nécessaires de consultation des bureaux d'études.

Un cahier des charges, un règlement de consultation, un CCAP ont été élaborés en collaboration avec le Service AMO du GRAND NARBONNE et la consultation lancée dès le 27/02/2015 par annonce presse (journaux L'Indépendant et le Midi Libre), annonce dématérialisée sur la plateforme MARCOWEB et information directe de Cabinets spécialisés connus.

Au 20/03/2015 12h, date limite fixée pour la réception des offres, 13 propositions avaient été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20/03/2015 à 14h pour ouvrir les plis.

La présentation de l'analyse des offres avec la proposition de classement des Bureaux d'études et le choix de retenir les trois meilleurs a eu lieu le 03/04/2015.

Les cabinets retenus étaient :

- le Cabinet ATLAS, basé à LIMOUX (11 300) a proposé un devis d'un montant de 36 950.00 € HT.

- le Groupement ARCHICONCEPT, basé à PERPIGNAN (66 000), a proposé un devis de 44 920.00 € HT.

- L'Agence Actions Territoires, basée à LA GRANDE MOTTE (34 280), a proposé un devis de 40 675.00 € HT.

Chacun d'entre eux est venu exposer son offre, voire l'améliorer, le matin du 17/04/2015.

A l'issue de ces auditions, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22/04/2015 à 15h a décidé à l'unanimité de retenir le cabinet ATLAS, sa proposition ayant été jugée la plus en adéquation avec les exigences de la municipalité, tant sur le plan technique que financier.

L'offre renégociée de ce dernier s'établissait pour les études concernant la transformation du POS en PLU à 33 500.00 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et valider le choix des membres de la commission.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** le choix du **Bureau d'Etudes ATLAS** pour un montant d'honoraires de **33.500,00 € HT** pour l'élaboration du PLU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la procédure ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits aux budgets des exercices 2015, 2016 et 2017, en section investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 15/9/15
et de sa publication le 15/9/15



Claude CODORNIU

